

# **Le budget 2018 des programmes « recherche » du MESR**

## **Version détaillée.**

Le financement public de la recherche comprend à la fois le financement issu de la « Mission Interministérielle Recherche et Enseignement Supérieur » - MIRES qui assure le financement des opérateurs : établissements universitaires (EPSCP, grands établissements,...), organismes de recherche EPST (Etablissements Publics à caractère Scientifique et Technologique) et Etablissements Publics à caractère Industriel et Commercial (EPIC) et le financement de programmes de recherche mais aussi tout un ensemble de dispositifs hors MIRES dont le CIR (Crédit Impôt Recherche) et le PIA (Programme d'Investissements d'Avenir).

De ce fait la part de financement MIRES au travers des programmes de recherche est faible (par rapport au budget global), la majeure partie étant consommée en masse salariale. La politique de recherche de l'état définie par la Stratégie Nationale de Recherche (SNR) est financée sur programmes de recherche via l'Agence Nationale de la Recherche (ANR).

Le budget inscrit dans la Loi de finances au chapitre « Mission Interministérielle Recherche et Enseignement Supérieur » (MIRES) est voté par le Parlement sur proposition du gouvernement. Plusieurs ministères bénéficient des crédits de la MIRES, le Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation - MESRI en est le principal bénéficiaire.

Le budget de la MIRES s'articule en 9 programmes, chaque programme se déclinant lui-même en actions.

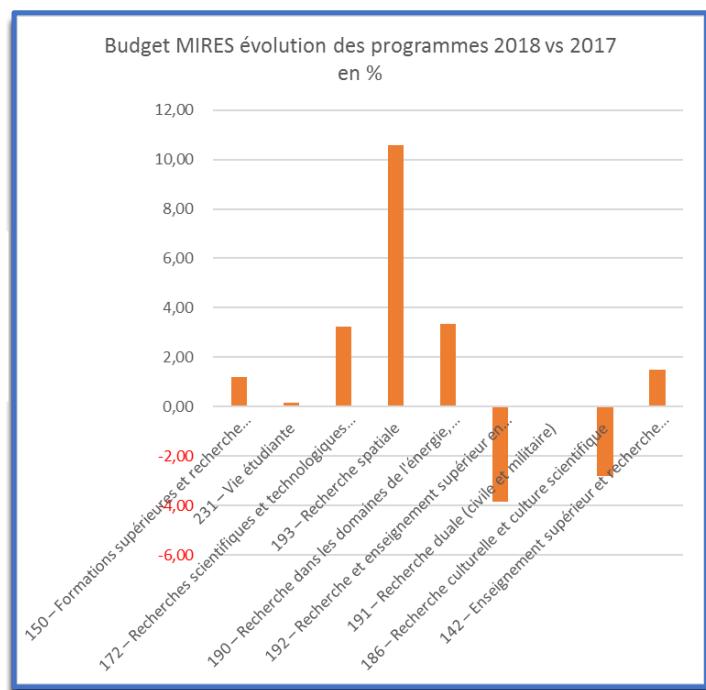
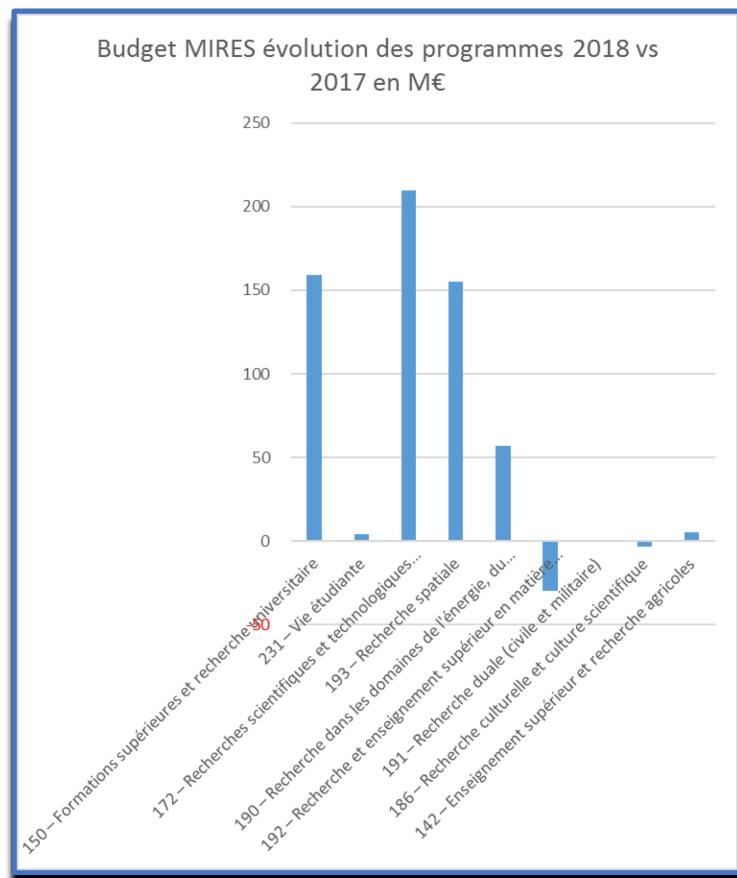
Le financement de la recherche universitaire est compris dans le financement global de chaque établissement essentiellement au travers de l'action 17 – recherche du programme P150 – Formations supérieures et recherche universitaire. Les opérateurs qui émargent à cette enveloppe sont les Etablissement Publics à Caractères scientifique, culturel et professionnel – EPSCP (universités, COMUE,...) mais également les Ecoles Normales Supérieures, les grands établissements (EHESS, CNAM, Observatoire de Paris, Collège de France,...).

Les autres opérateurs dont les organismes de recherche relèvent directement :

- du programme P 172 - recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires pour les organismes de recherche (EPST : CNRS, INSERM, INRIA, INRA, IRD, IRSTEA, INED), les EPIC (CEA, BRGM, CIRAD, IFREMER) ainsi que l'ANR,
- du programme P 193 - recherche spatiale qui a pour principal opérateur un EPIC : le CNES.

## **Le budget de la Mires dans sa globalité – 27 606 M€**

Pour 2018, le Projet de Loi de Finance (PLF) dote la Mires d'un budget total de 27 606 M€, budget en augmentation de 557 M€ (+2,1%) par rapport à 2017.



Entre les programmes, les évolutions sont nettement différencierées. Les programmes « recherche » P150, P172 et P193 présentent une évolution à la hausse en apparence notable. Ces trois programmes recouvrent le financement des principaux opérateurs de la recherche (universités, organismes,...), nous y reviendrons plus bas.

**Le programme P190 – Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de mobilité durables** affiche une hausse de 57 M€ (+3,3%) à 1 764 M€. Son action « Recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile » (14) en est la grande bénéficiaire, elle une hausse de 62 M€ (+185%) à 135 M€.

**Les programmes P192 – Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle** (action Soutien de la recherche industrielle stratégique) et le **P186 – Recherche culturelle et culture scientifique** (action Culture scientifique et technique) sont eux en nette diminution.

Concernant l'emploi, le nombre d'Emplois Temps Plein Travaillés (ETPT) rémunérés par les programmes de la MIRES augmente de 255 unités pour atteindre 303696 ETPT. Le nombre d'emplois sous plafond, rémunérés par les opérateurs, est en hausse de +24 unités à 259359 ETPT, il reste inchangé pour les opérateurs des programmes P172 (70511 ETPT) et P193 (2417 ETPT). Le programme P150 a +164 ETPT supplémentaires (répartis sous et hors plafond d'emplois), le programme P172 en +155 tous hors plafond d'emplois). La recherche dans le domaine de l'énergie programme P190 perd elle 44 ETPT. Il faut noter un transfert de 30 ETPT vers l'ANR au détriment du CNRS (-21), de l'INRA (-8) et de l'Inserm (-1).

- ***L'action « Recherche » du Programme P150 – 3 925 M€***

L'action « Recherche » du Programme P150 finance notamment au travers de ses opérateurs les cinq alliances thématiques (AVIESAN – science de la vie et de la santé, ALLISTENE – numérique, ANCRE – énergie, ALLENVI – environnement et ATHENA ' sciences humaines et sociales) et une thématique : la recherche universitaire interdisciplinaire et transversale. Le budget de cette action est en augmentation de 28 M€ (+0,7) à 3 925M€ alors que le programme 150 est en augmentation de 159 M€ (+1,2%) à 13 424M€.

Les crédits de fonctionnement récurrents s'élèvent à 154 M€ montant inchangé par rapport à 2017. Ces crédits sont mobilisés pour le fonctionnement des universités et des écoles d'ingénieurs et également pour les écoles normales supérieures, les observatoires de Paris et de la Côte d'Azur, le Collège de France, l'Institut du Physique du Globe, les instituts d'études politiques.

***L'augmentation du budget de cette action « Recherche » porte de fait sur la masse salariale, elle compensera quasi exclusivement les mesures salariales et n'apportera que peu de ressources supplémentaires aux activités de recherche.***

- ***Les recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires – Programme P172 – 6 724 M€***

Au sein du budget de la MIRES, le programme P172 augmente de 210 M€ (+3,1%) à 6 724 M€. Les actions 02 (ANR) ainsi que les actions 13 (Grandes Infrastructures de Recherche), 17 (Recherches Scientifique et technologiques dans le domaine de l'énergie) et 18 (Recherches scientifiques et technologiques dans le domaine de l'environnement) sont les bénéficiaires de cette augmentation.

L'Agence Nationale de la Recherche (ANR), qui a rang d'opérateur avec un statut d'Etablissement Public Administratif (EPA), voit ses crédits augmenter de 33 M€ (+4,7%) en Autorisation d'Engagement (AE) et de 134 M€ en Crédits de Paiement (CP) afin de « poursuivre l'amélioration du taux de sélection des projets financés par l'agence et de répondre aux échéances de paiement pour 2018 ».

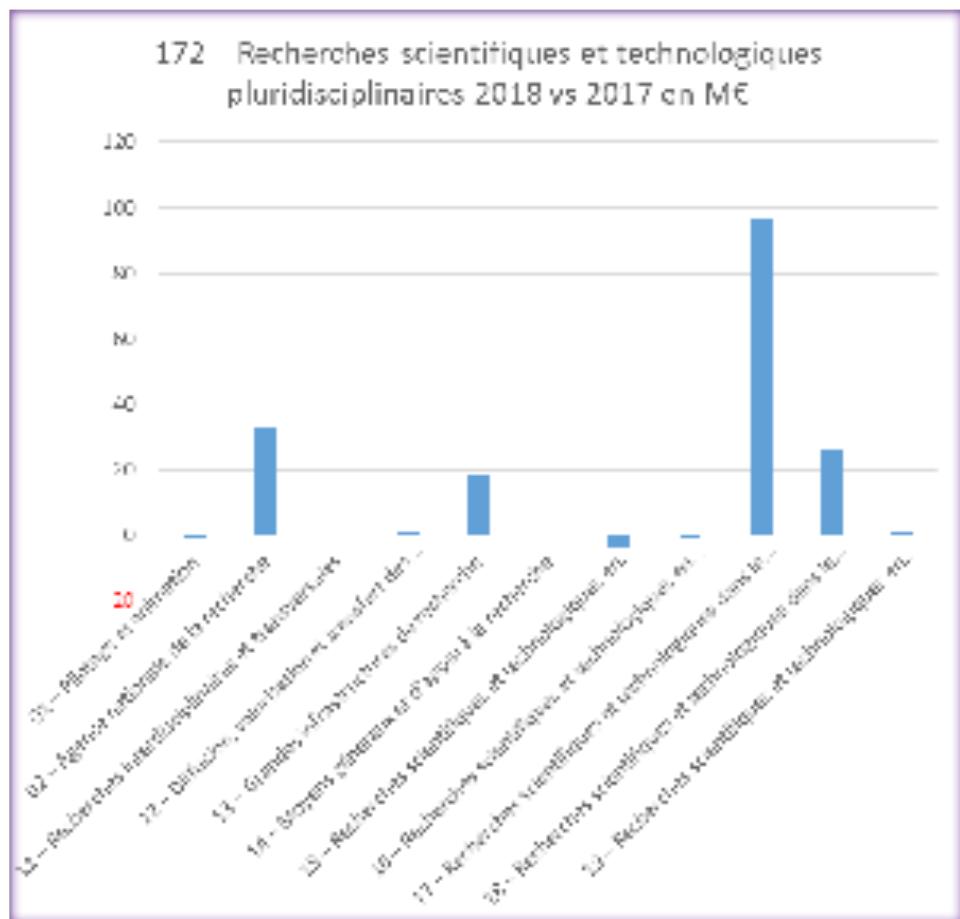
Les actions 13 (+18 M€), 17 (+96 M€) et 18 (+26 M€) portent les Très Grandes Infrastructures de Recherche (CERN, ITER, IRAM, synchrotrons, flotte océanique...) qui correspondent essentiellement à des engagements internationaux et pour certains à portée nationale.

Hors ANR (736 M€) et CEA (667 M€), les subventions aux organismes sont de 4 826 M€ soit + 49 M€ (+1,0%) par rapport à 2017. Compte tenu du poids de la masse salariale dans le

budget, ces 1% supplémentaires financeront tout juste les mesures PPCR et de l'augmentation du point d'indice de la fonction publique.

**Ces mesures budgétaires sont loin de compenser les retards accumulés en terme de pouvoir d'achat, de déroulement des carrières ou de convergence des régimes indemnitaire. Elles ne répondent pas aux besoins d'attractivité de l'emploi dans les organismes. De plus il n'est pas prévu de moyens supplémentaires pour les laboratoires.**

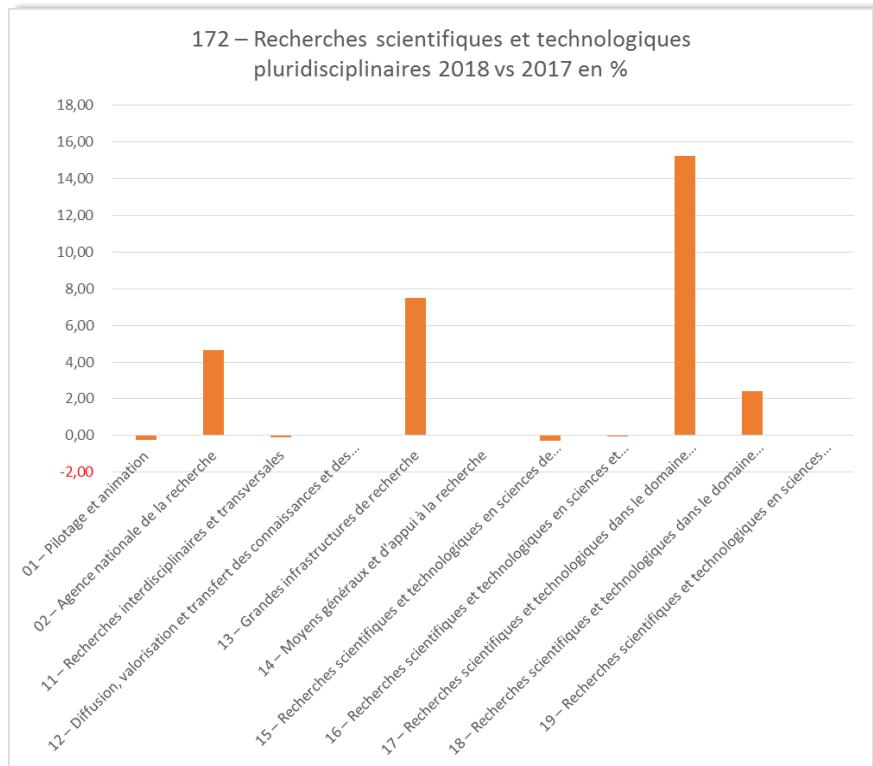
Le CNRS, qui représente près de 40% du budget du Programme P172, voit sa subvention augmenter de 20 M€ alors même que le PLF indique une majoration de 27,80 M€ au titre des mesures salariales. Compte tenu des évolutions et des modifications de périmètre indiquées, ce programme ne bénéficie d'aucune autre majoration (+1,2% par rapport aux 2 413 M€ de la masse salariale inscrite au budget initial du CNRS en 2017). Ces 27,80 M€ pourront financer les mesures PPCR et l'augmentation de la valeur du point de la fonction publique mais on s'interroge sur le l'abondement pour financer le RIFSEEP.



#### - La Recherche spatiale – Programme 193 – 1 622 M€

Le budget s'élève à 1 622 M€ en augmentation de 155 M€ (+10,6%) par rapport à 2017. alors que pour 2017, les AE ouvertes en Loi de Finances Initiale (LFI) étaient de 1 467 M€, soit une augmentation de 155 M€ (+10,6%). 60 M€ sont destinés aux programmes des lanceurs spatiaux et aux infrastructures associées, les 95 M€ restants vont aux programmes scientifiques (astrophysique, télécommunications, météorologie,...).

## **Le budget 2018 de la Mires et les besoins de financement pour la Recherche**



On peut saluer l'augmentation du budget de la MIRES de 2.1% dans le projet de loi de finances de 2018. Cependant la question est bien celle du financement de la recherche compte tenu d'une part de la nécessaire prise en compte de l'augmentation de la masse salariale et des moyens qui seront à nouveau nécessaires pour prendre en compte l'augmentation de l'effectif étudiant.

Avec l'augmentation de son budget tant en Autorisation d'Engagement qu'en Crédits de Paiement et le transfert de postes (ETPT) des organismes en sa faveur, l'ANR voit de fait son rôle s'accroître. Si cela peut permettre d'améliorer le taux de réponse à ses appels à projet, cela diminue la part globale des recherches non orientées a priori effectuées par les organismes et les établissements.

Pour les organismes, la constante diminution des ressources (tant en personnel qu'en dotation de fonctionnement) qui leur sont attribués ne les met plus en situation d'exercer correctement les missions qui leur sont attribuées de par la loi.

La commission d'étude spécialisée du CNESER dans son texte « Les financements publics de l'enseignement supérieur et de la recherche »<sup>i</sup>, voté en séance plénière du CNESER le 18/09/2017, écrit « L'état doit au contraire doter l'enseignement supérieur et la recherche des moyens budgétaires permettant d'atteindre ses engagements et les objectifs de la STRANES et de la SNR. Il est urgent de programmer sur 10 ans un effort budgétaire pour l'ESR avec 1 milliard d'euros supplémentaire par an pour la recherche publique et 2 milliards d'euros supplémentaires par an pour le service public de l'enseignement supérieur. ».

**L'évolution du budget de la Mires est donc loin de permettre de contribuer au milliard d'euro nécessaire annuellement pour atteindre les objectifs de la Stratégie Nationale de la Recherche.**